

les sommes dont il a besoin pour les travaux publics et pour les autres dépenses publiques en général, cela ne vaudrait-il pas mieux que de l'obtenir des étrangers ? Mais, même depuis la confédération, sans parler du temps qui l'a précédée, si le gouvernement avait été en état de faire des emprunts du peuple canadien, au lieu d'emprunter à l'étranger, nous aurions épargné, pour l'intérêt, \$120,000,000 qui ont été exportés : Ne serions-nous pas dans une meilleure position qu'aujourd'hui ? Songez à ce que cela signifie. Il peut arriver que cela soit sous forme d'émission d'obligations ou d'émission d'actions, mais tout membre de cette chambre sait très bien que nous devons continuer de prendre sur les ressources du pays pour régler à l'étranger ces comptes et ces intérêts ; et, ainsi, nous appauvrissons le pays. Le plus tôt le Canada reconnaîtra qu'il est préférable pour nous que nous gardions cet argent dans le pays, le mieux ce sera.

Nos nationaux ont prouvé qu'ils ont foi dans nos institutions et, la chose n'est pas douteuse, les banques ne seront pas lésées par l'adoption d'un mode comme celui-ci, car nous savons qu'aujourd'hui les banques les plus faibles peuvent être poussées au pied du mur et écrasées par les banques les plus fortes. Je ne dis rien contre les banques de ce pays et je ne crois pas qu'il soit possible à qui que ce soit de blâmer l'administration de nos banques. Ce n'est pas dans ce but que je me suis levé, mais, parlant pour ma division électorale, qui est une division rurale, je dis que quatre-vingt-dix-neuf sur cent, en laissant de côté les propriétaires et les actionnaires des banques chartées, diraient : "Donnez-nous un cours monétaire national." Le gouvernement peut très facilement arrêter des conditions avec les banques au sujet desquelles on pourrait adopter ce mode. La chose a déjà été faite jusqu'à un certain point, d'abord, en défendant aux banques d'émettre des billets de \$1 et \$2 et, ensuite, en leur défendant d'émettre des billets de \$4. Cela a été fait sans léser les banques. Pourquoi le gouvernement n'irait-il pas plus loin ? La loi dont je viens de parler a été acceptée par le peuple de ce pays, il sait que c'est la meilleure garantie qu'il peut avoir, hormis qu'il ait de l'or dans ses coffres, et je doute même que cela soit aussi bon.

Quand cet état sera produit, il me sera peut-être donné d'adresser de nouveau la parole en cette chambre sur cette question, mais, en attendant, je propose cette motion.

M. CASEY : La motion que vient de faire l'honorable député, et ses observations plus ou moins décousues, me portent à croire que le but de cette motion et de son discours est de signaler la nécessité d'une plus grande garantie de notre cours monétaire national. C'est là, je crois, la portée générale de ses remarques. Comme je l'ai dit, son discours a été si décousu, il a traité tant de questions, que je ne suis pas tout à fait fixé sur les moyens exacts qu'il a proposés d'employer pour donner une plus grande garantie à notre cours monétaire. Mais je crois avoir saisi que, dans son opinion, le gouvernement devrait émettre tout les billets émis dans le pays. Si je me trompe en interprétant ainsi son opinion, j'espère qu'il me corrigera. Si ce sont là ses idées, c'est une question qui mérite un examen attentif : il s'agit de savoir si nous devrions partager ses idées, car il est possible de soulever une très grave objection contre le gouvernement,

comme source d'émission pour tout le cours monétaire du pays. Si l'on permet au gouvernement—et cela sans restriction ou, même, si on lui donne en cette matière une très grande latitude—d'émettre des billets ayant cours légal comme moyen d'administrer les affaires du pays, comme moyen de payer les obligations du pays, il peut naître des complications.

Les gouvernements n'ont pas, comme les banquiers, le moyen de juger des besoins du pays ; de fait, ils ne connaissent pas, aussi bien que les banquiers, comment il faut au pays de billets pour administrer ses affaires. Ils ne savent pas, aussi bien que les banquiers, dans quelle mesure le commerce du pays peut être fait, ou se fait, par des chèques ou autres modes, au lieu d'argent. De sorte que, si l'émission de billets était laissée entièrement entre les mains du gouvernement, il est très facile de prévoir qu'il arriverait ceci : Le gouvernement, ayant à faire des paiements considérables, au lieu de recourir aux emprunts ou à d'autres modes de faire ces paiements, pourrait simplement mettre sur le marché une forte émission de billets ayant cours légal, lesquels, naturellement, seraient rachetables en or, car je n'ai pas compris que l'honorable député ait proposé une émission irachetable. Eh bien ! une fois le pays constamment inondé d'une émission considérable de billets rachetables ayant cours légal, si cette émission excède les besoins réels du pays, il arrivera que, bientôt, une grande quantité de ces billets reviendra au trésor, où l'on en demandera le rachat. On constatera que le gouvernement, au lieu d'obtenir des avantages réels de cette émission considérable, retardera pendant un temps relativement court, la nécessité de payer en or, ou l'équivalent en or, ce qu'il lui faut payer. Mais d'un autre côté, si mon honorable ami veut seulement dire que le gouvernement doit voir à ce que tous les billets publics en circulation, lesquels sont émis comme argent de ce pays, soient absolument garantis et toujours rachetables en or, je suis immédiatement prêt à partager ses opinions.

Je crois que tout gouvernement est tenu d'empêcher toute émission de billets monétaires qui ne soient pas rachetables en tout temps en numéraire, c'est-à-dire en or. Nous savons que, sous l'opération de la loi actuelle qui donne aux porteurs de billets une garantie privilégiée sur l'actif des banques, ces porteurs ont probablement, pour ne pas dire certainement, une garantie suffisante dans l'actif de nos banques ; c'est-à-dire que lorsqu'une banque faillit et qu'on fait définitivement la liquidation de ses affaires, on constate qu'elle a un actif suffisant pour faire honneur à tous ses billets. Cependant, il y a nécessairement une dépréciation dans la valeur des billets de cette banque, et même quand la période de liquidation est très courte, l'individu qui a en mains des billets de la banque à l'époque de la faillite de cette dernière, perd l'équivalent de cette dépréciation s'il lui faut employer ces billets immédiatement et s'il ne peut les détenir jusqu'à ce que la liquidation soit faite.

Je crois donc qu'il est du devoir du gouvernement d'aviser aux moyens de donner quoiqu'il puisse arriver à la banque elle-même, une valeur définie, une valeur absolue au pair, aux billets émis par elle. Je ne discuterai pas en ce moment les divers moyens par lesquels on pourrait en arriver à ce résultat ; il est certain que nous aurons une autre occasion de le faire pendant cette session.